

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 15.05.2014 Date de révision: 16.10.2023 Remplace la fiche: 22.11.2022 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Eurol DCF 1404
Code du produit : E113670
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle,utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Eurol B.V. Energiestraat 12 NL-7442 DA Nijverdal The Netherlands Tel: +31 548 615 165

reach@eurol.com - www.eurol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence en matière de transport, appelez le +31 6 26 71 27 43 (24h/24, 7j/7)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre antipoison de BORDEAUX GH Pellegrin	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne	162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre antipoison de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison région Occitanie Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre antipoison de Lille CHU de Lille	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59 +33 3 20 44 44 44	
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau. L'huile basse

contient moins de 3% DMSO-extraient mesuré accorder IP 346, pour cette fin il NE sont

PAS classifiés comme H350: Peut provoquer le cancer." (note L). ".

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	N° CAS: 64742-55-8 N° CE: 265-158-7 N° Index: 649-468-00-3 N° REACH: 01-2119487077- 29	≥ 50	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 64742-54-7 N° CE: 265-157-1 N° Index: 649-467-00-8 N° REACH: 01-2119484627- 25	25 – 35	Asp. Tox. 1, H304
Methacrylate copolymer	-	3 – 5	Eye Irrit. 2, H319

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Methacrylate copolymer	-	(75 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

Premiers soins après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Dans des conditions normales de température, ce produit ne présente pas de risques d'inhalation, en raison de sa faible volatilité. Peut être nocif par inhalation en cas

d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Symptômes/effets après contact avec la peau : Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnnel avec la peau. Toutefois,

une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. L'injection de produit sous haute pression dans la peau peut entraîner une nécrose locale si le produit n'est pas chirurgicalement enlevé.

Symptômes/effets après contact oculaire : En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une

sensation de brûlure et une rougeur temporaires.

: Mauvais goût. Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées

ou des diarrhées. : Inconnu.

Symptômes/effets après administration intraveineuse

Symptômes/effets après ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

16.10.2023 (Date de révision) FR (français) 3/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre

le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion libère : CO, CO2, POx, NOx, SOx, H2S.

Danger d'explosion : Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions

normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Balayer et

placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux

réglementations locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les déversements peuvent être glissants. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Eviter la

pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de

déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices

contre les agents chimiques et imperméables. Utiliser un vêtement de protection.

Procédures d'urgence : Envisager l'évacuation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aucune mesure spécifique nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de

terre.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

16.10.2023 (Date de révision) FR (français) 4/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit.

Précautions à prendre pour une manipulation sans

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

Durée de stockage maximale : 5 année : ≤ 40 °C Température de stockage

: Conserver à l'écart de : Matières oxydantes. Acides forts. Informations sur le stockage en commun

: Conserver à température ambiante. Lieu de stockage

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

5 mg/m³ Limit value [mg/m³]

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Exposition-valeur pour le brouillard d'huile : 10 mg/m3 (15 minutes.) ou 5 mg/m3 (8 heures).

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

16.10.2023 (Date de révision) FR (français) 5/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Gants. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Gants en PVC. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Gants en PVC. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile.

Autres informations:

Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : ambré.

Apparence Huileux. Liquide. Odeur caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion -45 °C ASTM D 97 Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition · > 280 °C Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. Limite inférieure d'explosivité (LIE) · 0.6 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE) · 7 vol %

Point d'éclair : 190 °C ASTM D 93

Température d'auto-inflammation : > 240 °C
Température de décomposition : Pas disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

pH : Pas disponible

Viscosité, cinématique : 25 – 50 mm²/s à 40°C, ASTM D 445

Solubilité : insoluble dans l'eau. Log Kow : Pas disponible

Log Pow : > 3

Pression de vapeur à 20°C : < 0,1 hPa

Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Masse volumique : 0,84 – 0,85 kg/l ASTM D 4052

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : > 1 (air = 1)
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 0,6 – 7 vol %

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : < 0,1
Teneur en COV : 0 %

Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la rubrique 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

CL50 Inhalation - Rat > 5,53 mg/l	
-----------------------------------	--

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral
	Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Eurol DCF 1404			
	Viscosité, cinématique	25 – 50 mm²/s à 40°C, ASTM D 445	

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Autres informations

: Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires, Voie d'exposition probable : ingestion, peau et œil.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé.

Non classé

16.10.2023 (Date de révision) FR (français) 8/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Eurol DCF 1404	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Eurol DCF 1404	
Log Pow	> 3
Potentiel de bioaccumulation	Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

12.4. Mobilité dans le sol

Eurol DCF 1404	
Ecologie - sol	Non miscible avec de l'eau. Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage

Recommandations pour l'élimination des déchets

Indications complémentaires

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

· Déchete dengerouy

: Déchets dangereux.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ecologie - déchets

: Chaque mélange avec les substances étrangères tel que les dissolvants, le frein- et les liquides refroidissant sont défendus. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code catalogue européen des déchets (CED)

13 02 06* - Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou n	uméro d'identification			
Non réglementé pour le trans	sport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballag	je			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'env	vironnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles			1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	Methacrylate copolymer; Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Classification selon le règlement (CE) N° Ajouté CEI des discaton selon le règlement (CE) N° Ajouté CEI des discatons selon le règlement (CE) N° Ajouté CEI des discatons selon le règlement (CE) N° Ajouté CEI des discatons de la contra de la peau Modifié CEI des discatons des discatons des discatons de la contra de la peau Modifié CEI des discatons des discatons de la contra discaton de la contra discatons de la contra discaton de la contra discatons de la contra discaton de la contra discatons de la contra discaton de la contra discaton de la contra discatons de la contra discat	Indications de changement			
2.1 Elfets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement de 1.1 Premiers soins après contact avec la peau Modifié de 1.1 Premiers soins après injestion Modifié de 1.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié de 1.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié de 1.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié de 1.1 Equipement de protection Modifié de 1.1 Procédés de nettoyage Modifié de 1.1 Procédés de nettoyage Modifié de 1.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Modifié de 1.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Modifié de 1.1 Précautions à prendre pour une manipulation Modifié de 1.1 Précautions de stockage Modifié de 1.1 Précautions de stockage Modifié de 1.1 Protection des mains Modifié de 1.1 Protection respiratoire Modifié de 1.1 Protection respiratoire Modifié de 1.1 Protection respiratoire Modifié de 1.1 Protection des mains Modifié de 1.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté de 1.1 Point d'éclair Modifié de 1.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté de 1.1 Point d'éclair Modifié de 1.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté de 1.1 Point d'éclair Modifié de 1.1 Point d'éclair de la sécurité chinique Ajouté de 1.1 Point de lusion de la sécurité chinique Ajouté de 1.1 Point de lusion de la sécurité chinique Ajouté de 1.1 Point de lusion de la sécurité chinique Ajouté	Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
santé humaine et pour l'environnement 4.1 Premiers soins après contact avec la peau Modifié 4.1 Premiers soins après instalation Modifié 4.1 Premiers soins après instalation Modifié 4.1 Premiers soins après instalation Modifié 4.1 Premiers soins après contact oculaire Modifié 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas Ajouté d'incendie 6.1 Equipement de protection Modifié 6.3 Protection en cas d'incendie Modifié 6.3 Procédés de netroyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.4 Procédés de netroyage Modifié 6.5 Modifié 6.6 Modifié 6.7 Modifié 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 11.1 Ecologie - général Modifié 11.2 Ecologie - général Modifié 11.3 Recommandations relatives à l'élimination du produit/del Fernálaige Modifié 11.5 Sources des données Ajouté 11.6 Abréviations et acronymes Ajouté	2.1		Ajouté	
4.1 Premiers soins après inhalation Modifié 4.1 Premiers soins après ingestion Modifié 4.1 Premiers soins après contact oculaire Modifié 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie 5.3 Protection en cas d'incendie Modifié 6.1 Equipament de protection Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 8.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Viscosité, chémalique Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Protection modiaire Modifié 9.1 Point de fusion Modifié	2.1		Ajouté	
4.1 Premiers soins après ingestion Modifié 4.1 Premiers soins après contact oculaire Modifié 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Produit de décomposition dangereux en cas d'incendie 6.3 Produit de décomposition dangereux en cas d'incendie 6.4 Equipement de protection Modifié 6.5 Procédés de nettoyage Modifié 6.6 Autres informations Modifié 6.7 Autres informations Modifié 6.8 Autres informations Modifié 6.9 Autres informations Modifié 6.9 Autres informations Modifié 6.9 Autres informations Modifié 6.9 Autres d'hygiène Modifié 6.9 Conditions de stockage Modifié 6.9 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Modifié 6.0 Contrôles techniques appropriés Modifié 6.0 Protection coulaire Modifié 6.1 Modifié 6.2 Protection oculaire Modifié 6.3 Modifié 6.4 Limite supérieure d'explosivité (LISE) Ajouté 6.5 Ajouté 6.6 Produit de la peau et du corps Modifié 6.7 Modifié 6.8 Protection de la peau et du corps Modifié 6.9 Limite supérieure d'explosivité (LISE) Ajouté 6.0 Protection de la peau et du corps Modifié 6.1 Limite inférieure d'explosivité (LISE) Ajouté 6.1 Limite inférieure d'explosivité (LISE) Modifié 6.1 Recommandatique Modifié 6.2 Evaluation de la securité chimique Ajouté 6.3 Abréviations et acronymes Ajouté 6.4 Abréviations et acronymes Ajouté	4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1 Premiers soins après contact oculaire Modifié 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie 5.3 Protection en cas d'incendie 6.1 Equipement de protection Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection coulaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Protection de Masse volumique Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Protection de Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Protection de Masse volumique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du Produté Premballage Produits de inferioure d'expirate à l'élimination du Produits de Temballage Produits de Irélimination du Produits de Temballage Produits de Sources des données Ajouté	4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
Modifié Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Protection en cas d'incendie Modifié Modifié	4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
Froduits de décomposition dangereux en cas d'iouté d'incendie Modifié	4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
d'incendie d'incendie Modiffé 5.3 Protection en cas d'incendie Modiffé 6.1 Equipement de protection Modiffé 6.3 Procédés de nettoyage Modiffé 6.3 Autres informations Modiffé 6.3 Autres informations Modiffé 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modiffé 7.2 Conditions de stockage Modiffé 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Modiffé 8.2 Protection respiratoire Modiffé 8.2 Protection des mains Modiffé 8.2 Protection de la peau et du corps Modiffé 8.2 Protection de la peau et du corps Modiffé 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modiffé 9.1 Point d'éclair Modiffé 9.1 Point de fusion Modiffé 9.1 Produits de décomposition dangereux Ajouté 9.1 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modiffé 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du protuffé l'environnement aloute d'environnement Ajouté 16. Abréviations et acronymes Ajouté	5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
6.1 Equipement de protection Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection culaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Masse volunique Modifié 9.1 Masse volunique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Protection de magereux Ajouté 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 11.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté	5.2		Ajouté	
6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection coulaire Modifié 8.2 Protection coulaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LISE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Protection de la peau et Agouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté	5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LISE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LISE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté	6.1	Equipement de protection	Modifié	
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté	6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté	6.3	Autres informations	Modifié	
7.2 Conditions de stockage Modifié 8.2 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	7.1		Modifié	
8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection oculaire Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
l'environnement 8.2 Protection respiratoire 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection oculaire 8.2 Contrôles techniques appropriés 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LIE) 9.1 Point d'éclair 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté Abréviations et acronymes Ajouté Ajouté Sources des données Ajouté	7.2	Conditions de stockage	Modifié	
8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2		Modifié	
8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2	Protection respiratoire	Modifié	
8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 9.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2	Protection oculaire	Modifié	
9.1 Limite supérieure d'explosivité (LSE) Ajouté 9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage Ajouté 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
9.1 Limite inférieure d'explosivité (LIE) Ajouté 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté	
9.1 Masse volumique Modifié 9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté	
9.1 Viscosité, cinématique Modifié 9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1 Point de fusion Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Masse volumique	Modifié	
10.6 Produits de décomposition dangereux Ajouté 12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
12.1 Ecologie - général Modifié 13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	9.1	Point de fusion	Modifié	
13.1 Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	10.6	Produits de décomposition dangereux	Ajouté	
produit/de l'emballage 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ajouté 16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	12.1	Ecologie - général	Modifié	
16 Abréviations et acronymes Ajouté 16 Sources des données Ajouté	13.1		Ajouté	
16 Sources des données Ajouté	15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouté	
· ·	16	Abréviations et acronymes	Ajouté	
16 Autres informations Ajouté	16	Sources des données	Ajouté	
	16	Autres informations	Ajouté	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acron	ymes:
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.